

Séance du 03 décembre 2018

Présents : MM. JM. DUPONT, Bourgmestre-Président.
F. van HOUT, D. DRAUX, A. MALOU, I. URBAIN,
B. CROMBEZ, Echevins.
MM. J. DONFUT, Président du CAS.
MM. G. STIEVENART, P. DEBAISIEUX, F. URBAIN,
D. CICCONE, V. RUSSO, C. FONCK, M. DISABATO,
F. DESPRETZ, C. DUFRASNE, A. WILPUTTE, M. DELIGNE,
J. DUFRANE, S. DIEU, G. CACCIAPAGLIA, A. MAHY,
M. HOGNE, J. SOTTEAU, G. BATTELLO, A. GRIGOREAN,
S. LELEUX, Conseillers Communaux.
M. P. WILPUTTE, Directeur Général.

Monsieur Didier DRAUX, Bourgmestre ff. sortant, avant d'entamer la séance d'installation du conseil communal, se permet, une fois n'est pas coutume, de saluer le public, venu nombreux ce soir, afin d'assister aux prestations de serments des conseillers communaux issus des élections communales d'octobre dernier.

Il remercie les personnes pour leur présence aujourd'hui au sein de ce Centre sportif qui accueille pour la deuxième fois cet évènement, ce qui prouve leur intérêt pour le respect de la démocratie et le fonctionnement de ses institutions.

Cette séance protocolaire publique installera donc le Collège et le Conseil communal qui seront appelés à diriger notre belle commune pour les 6 prochaines années.

Il est persuadé que tous auront à cœur de mener leur mission avec dynamisme et enthousiasme en faveur des concitoyens et qu'ils apporteront, au sein de ce conseil, toute leur expertise afin de porter Frameries au rang des communes parmi lesquelles le citoyen est au centre de ses préoccupations.

Pour la bonne compréhension de toutes et tous, il a toujours, en sa qualité de Bourgmestre ff sortant, la mission de présider, en partie, cette séance.

Il aborde ensuite donc sans plus attendre les points de l'ordre du jour :

Validation des élections communales – Communication

Le Président de séance donne connaissance à l'assemblée de l'arrêté du Gouverneur du Hainaut du 15 novembre 2018 qui valide les élections communales du 14 octobre 2018.

Proclamation (Listes)

N° de la liste	Nom de la liste	Nombre de sièges
1	MR	2
3	PS	13
4	PTB	3

11	Be Frameries	9
----	--------------	---

Proclamation (Effectifs)

N° de la liste	Nom de la liste	Nom de l' élu
1	MR	van HOUT Florence
1	MR	BATTELLO Giancarlo

N° de la liste	Nom de la liste	Nom de l' élu
3	PS	DUPONT Jean-Marc
3	PS	DRAUX Didier
3	PS	MALOU Arnaud
3	PS	DONFUT Julien
3	PS	URBAIN Isabelle
3	PS	CROMBEZ Barbara
3	PS	DELIGNE Michel
3	PS	DUFRANE Julie
3	PS	DIEU Sophie
3	PS	RUSSO Vincenzo
3	PS	DUFRASNE Claude
3	PS	HAMOUMI El Mati
3	PS	CICCONI DOMENICO

N° de la liste	Nom de la liste	Nom de l' élu
4	PTB	Anita MAHY
4	PTB	Andreas GRIGOREAN
4	PTB	Sandrine LELEUX

N° de la liste	Nom de la liste	Nom de l' élu
11	Be Frameries	Catherine FONCK
11	Be Frameries	Manu DI SABATO
11	Be Frameries	Ghislain STIEVENART
11	Be Frameries	Philippe DEBAISIEUX
11	Be Frameries	Fabrice DESPRETZ
11	Be Frameries	Giovanni CACCIAPAGLIA
11	Be Frameries	Fabian URBAIN
11	Be Frameries	Maurane HOGNE
11	Be Frameries	Joël SOTTEAU

Proclamation (suppléants)

N° de la liste	Nom de la liste	Suppléant	Nom
1	MR	1 ^{er} suppléant	Angela MURATORE
1	MR	2 ^{ème} suppléant	Louis RIFAUT

1	MR	3 ^{ème} suppléant	Bernard CROQUET
1	MR	4 ^{ème} suppléant	Morgane NICAISE
1	MR	5 ^{ème} suppléant	Fabienne HANOTTE
1	MR	6 ^{ème} suppléant	Denis HUPEZ
1	MR	7 ^{ème} suppléant	Frédéric LAN
1	MR	8 ^{ème} suppléant	Omer ITANI
1	MR	9 ^{ème} suppléant	Anne-Julie PARQUET
1	MR	10 ^{ème} suppléant	Ambre LIEVIN
1	MR	11 ^{ème} suppléant	Marie VACHAUDEZ
1	MR	12 ^{ème} suppléant	Jacqueline FOSSE
1	MR	13 ^{ème} suppléant	Lisa MARTIN
1	MR	14 ^{ème} suppléant	Régis VERPRAET
1	MR	15 ^{ème} suppléant	Jean HANTON
1	MR	16 ^{ème} suppléant	Anthony DAGLIESH
1	MR	17 ^{ème} suppléant	Sylvain SURIN
1	MR	18 ^{ème} suppléant	Chantal DESSALE
1	MR	19 ^{ème} suppléant	Agnès LOUIS
1	MR	20 ^{ème} suppléant	Alexandre VAN der LINDEN
1	MR	21 ^{ème} suppléant	Bernadette CORDIER
1	MR	22 ^{ème} suppléant	Raymond FINET
1	MR	23 ^{ème} suppléant	Raffaele FERRETTI
1	MR	24 ^{ème} suppléant	Aurélia RUSSO
1	MR	25 ^{ème} suppléant	Marie-Pierre LASSALLE

N° de la liste	Nom de la liste	Suppléant	Nom
3	PS	1 ^{er} suppléant	Amélie WILPUTTE
3	PS	2 ^{ème} suppléant	Domenica BUTERA
3	PS	3 ^{ème} suppléant	Marine DELHAYE
3	PS	4 ^{ème} suppléant	David GROUSELLE
3	PS	5 ^{ème} suppléant	Vinciane JOURET
3	PS	6 ^{ème} suppléant	Jocelyne DEMOUSTIER
3	PS	7 ^{ème} suppléant	Tulio LAPAGLIA
3	PS	8 ^{ème} suppléant	Corinne DIEU
3	PS	9 ^{ème} suppléant	Lara MICHAUX
3	PS	10 ^{ème} suppléant	Amélie RATAJSKI
3	PS	11 ^{ème} suppléant	Nancy MERCIER
3	PS	12 ^{ème} suppléant	Thomas LUPANT
3	PS	13 ^{ème} suppléant	Thibault MASURE
3	PS	14 ^{ème} suppléant	Didier SYMONS

N° de la liste	Nom de la liste	Suppléant	Nom
4	PTB	1 ^{er} suppléant	Pierre LORETTE
4	PTB	2 ^{ème} suppléant	Mohamed SALEM
4	PTB	3 ^{ème} suppléant	Enrico CANTELLA
4	PTB	4 ^{ème} suppléant	Yasmine SALEM

N° de la liste	Nom de la liste	Suppléant	Nom
11	Be Frameries	1 ^{er} suppléant	Isabelle GENARD
11	Be Frameries	2 ^{ème} suppléant	Guillaume GOFFIN
11	Be Frameries	3 ^{ème} suppléant	Carl RUELLE
11	Be Frameries	4 ^{ème} suppléant	Christine PUGENGER
11	Be Frameries	5 ^{ème} suppléant	Graziella CINO
11	Be Frameries	6 ^{ème} suppléant	Claudette CABRE
11	Be Frameries	7 ^{ème} suppléant	Marie-Hélène DUFRESNE
11	Be Frameries	8 ^{ème} suppléant	Dorothee BRIJNAERT
11	Be Frameries	9 ^{ème} suppléant	Véronique BRAQUENIER
11	Be Frameries	10 ^{ème} suppléant	Laurence MOREAU
11	Be Frameries	11 ^{ème} suppléant	Régine RENARD
11	Be Frameries	12 ^{ème} suppléant	Pellegrino DI ZENZO
11	Be Frameries	13 ^{ème} suppléant	Etienne COUVREUR
11	Be Frameries	14 ^{ème} suppléant	Francesco FANTACONE
11	Be Frameries	15 ^{ème} suppléant	Audrey VANDEWOUDE
11	Be Frameries	16 ^{ème} suppléant	Marvin PYTEL
11	Be Frameries	17 ^{ème} suppléant	Christina MATTINA
11	Be Frameries	18 ^{ème} suppléant	Anna PREITE

Examen des conditions d'éligibilité et des incompatibilités

Il incombe au Conseil Communal de vérifier l'éligibilité et l'absence d'incompatibilités dans le chef des élus en son sein.

Par ses articles L4142-1 à L4142-2, le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation prévoit les dispositions suivantes relatives à l'éligibilité :

« §1 Sous réserve des conditions spécifiques énoncées aux alinéas suivants, pour pouvoir être élu et rester conseiller communal (...), il faut être électeur, conserver les conditions d'électorat visées à l'article L4121-1 du présent Code ou à l'article 1^{er} bis de la loi électorale communale, et ne pas se trouver dans l'un des cas d'exclusion ou de suspension prévus aux articles L4121-2 et L4121-3 du présent Code au plus tard le jour de l'élection.

(...)

Pour l'application du présent article, la condition de nationalité énoncée à l'article L4121-1 §1^{er} doit être remplie au plus tard le jour de la présentation des candidatures.

De même, la condition d'inscription au registre de la population de la commune et de résidence dans le secteur concerné doit être remplie au plus tard le 1^{er} août de l'année durant laquelle ont lieu les élections.

§2 Ne sont pas éligibles :

1. *Ceux qui sont privés du droit d'éligibilité par condamnation*
2. *Ceux qui sont exclus ou suspendus de l'électorat par application des articles L4121-2 et 3*
3. *Les ressortissants des autres Etats membres de l'Union européenne qui, par l'effet d'une décision individuelle en matière civile ou d'une décision pénale prononcée dans leur Etat d'origine, sont déchus du droit d'éligibilité en vertu du droit de cet Etat*
4. *Ceux qui sans préjudice de l'application des dispositions prévues aux 1° et 2°, ont été condamnés, même avec sursis, du chef de l'une des infractions prévues aux articles 240, 241, 243, et 245 à 248 du Code pénal, commises dans l'exercice de fonctions locales, cette inéligibilité cessant douze ans après la condamnation*
5. *Ceux qui ont été condamnés pour ces infractions visées par la loi du 30 juillet 1981 tendant à réprimer certains actes inspirés par le racisme et la xénophobie ou sur la base de la loi du 23 mars 1995 tendant à réprimer la négation, la minimisation, la justification ou l'approbation du génocide commis par le régime national socialiste allemand pendant la seconde guerre mondiale, cette inéligibilité cessant 18 ans après la condamnation*
6. *Ceux qui sans préjudice de l'application prévue aux 1° et 2°, étaient administrateurs d'une association au moment des faits à la suite desquels elle a été condamnée, même avec sursis, pour l'une des infractions prévues par la loi du 30 juillet 1981 ou la loi du 23 mars 1995 et cette inéligibilité cessant 18 ans après la condamnation. Il n'est pas fait application de l'alinéa précédent aux administrateurs qui apportent la preuve qu'ils ne connaissaient pas les faits qui ont fondé la condamnation en cause ou que, lorsqu'ils en ont eu connaissance, ils ont aussitôt démissionné de toutes leurs fonctions au sein de ladite personne morale; »*

Les incompatibilités au niveau communal sont, quant à elles, réglées conformément aux articles L1125-1 à L1125-7 du présent Code.

Concernant les conditions d'éligibilité, celle-ci ont été vérifiées par le Président du bureau principal communal.

Enfin, concernant les conditions d'incompatibilité, chaque élu a été amené à remettre au Directeur Général une attestation sur l'honneur par laquelle il atteste qu'il ne répond aucunement à une des conditions d'incompatibilité actées dans le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

Après examen, il s'avère qu'aucun élu ne tombe sous le coup des prohibitions visées aux articles susmentionnés et que les pouvoirs de l'ensemble de ceux-ci peuvent en conséquence être validé

L'Assemblée prend acte que les élus sont bien dans les conditions d'éligibilité et qu'ils ne répondent aucunement à une des conditions d'incompatibilité actées dans le CDLD.

La délibération requise est adoptée.

Prestation de serment et installation des Conseillers Communaux

Notre Assemblée vient de valider les pouvoirs des élus titulaires. En application de l'article L1126-1 du CDLD, les conseillers communaux, préalablement à leur entrée en fonction prêtent le serment suivant :

« Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge. »

Le Bourgmestre ff. sortant ayant été réélu conseiller communal, Monsieur Didier DRAUX prêtera serment le premier en qualité de conseiller communal entre les mains du Premier Echevin sortant, Monsieur Bernard SIRAULT.

Monsieur Didier DRAUX recevra ensuite les prestations de serment de tous les conseillers communaux. Celles-ci se feront par ordre alphabétique, à savoir :

G. BATTELLO, G. CACCIAPAGLIA, D. CICCONE, B. CROMBEZ, P. DEBAISIEUX, M. DELIGNE, F. DESPRETZ, S. DIEU, M. DISABATO, J. DONFUT, J. DUFRANE, C. DUFRASNE, JM. DUPONT, C. FONCK, A. GRIGOREAN, M. HOGNE, S. LELEUX, A. MAHY, A. MALOU, V. RUSSO, J. SOTTEAU, G. STIEVENART, F. URBAIN, I. URBAIN, F. van HOUT,

et procède à leur installation.

La délibération requise est adoptée.

Elections communales – Prise d'acte des désistements en vertu de l'article L1122-4 du CDLD

Monsieur El Mati HAMOUMI, élu sur la liste P.S., a fait savoir, par sa lettre du 29 octobre 2018, fait savoir qu'il renonce au poste de conseiller communal.

En vertu de l'article L1122-4 du CDLD, tout candidat élu peut, après validation de son élection, renoncer, avant son installation, au mandat qui lui a été conféré.

L'Assemblée prend acte du désistement de Monsieur HAMOUMI.

La délibération requise est adoptée.

Examen des conditions d'éligibilité et des incompatibilités des suppléants remplaçant les élus s'étant désistés

L'Assemblée vient, par décision motivée, de prendre acte du désistement déposé par Monsieur El Mati HAMOUMI. Il a été fait appel à la première suppléante de la liste PS, Mademoiselle Amélie WILPUTTE.

Il convient de vérifier les pouvoirs de cette dernière.

Les conditions d'éligibilité de Mademoiselle Amélie WILPUTTE ont été vérifiées par le Président du bureau principal communal.

Par courrier adressé au Bourgmestre ff. le 5 novembre 2018, Mademoiselle Amélie WILPUTTE informe que, bien que se trouvant dans une situation d'incompatibilité, celle-ci ne s'applique pas à elle pour l'installation du Conseil Communal du 03 décembre 2018, étant entendu qu'elle est élue conseillère communale depuis décembre 2012 et qu'elle va continuer à y siéger sans interruption après son renouvellement, ce qui correspond à la législation et à la circulaire du SPW intérieur.

Mademoiselle Amélie WILPUTTE a remis une attestation sur l'honneur par laquelle elle atteste qu'elle ne répond aucunement à une des conditions d'incompatibilité actées dans le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

Après examen, il s'avère que Mademoiselle Amélie WILPUTTE ne tombe pas sous le coup des prohibitions visées aux articles du CDLD et que ses pouvoirs peuvent être validés.

L'Assemblée en prend acte.

La délibération requise est adoptée.

Prestation de serment des suppléants remplaçant les élus s'étant désistés

L'Assemblée vient de valider les pouvoirs de Mademoiselle Amélie WILPUTTE.

En application de l'article L1126-1 du CDLD, il appartient au Président de séance de recevoir la prestation de serment des suppléants remplaçant les élus s'étant désistés et de procéder à leur installation.

Mademoiselle Amélie WILPUTTE prête serment en qualité de conseillère communale entre les mains de Monsieur Didier DRAUX, Président de séance.

Formule de prestation de serment :

« Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge. »

La délibération requise est adoptée.

Fixation du tableau de préséance

Suite à l'installation des conseillers communaux et en application des articles 1 à 3 du Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil Communal, l'ordre de préséance est établi comme suit :

Noms & Prénoms des Conseillers	Date d'ancienneté	Nbre des suffrages obtenus
DRAUX Didier	01/01/1989	838
STIEVENART Ghislain	01/01/1989	622
DEBAISIEUX Philippe	01/01/1989	472
URBAIN Fabian	01/01/2001	259
CICCONE Domenico	26/04/2001	242

RUSSO Vincenzo	06/02/2003	332
DUPONT Jean-Marc	04/12/2006	1732
FONCK Catherine	04/12/2006	1064
DISABATO Manu	04/12/2006	952
DESPRETZ Fabrice	24/09/2009	460
van HOUT Florence	24/05/2012	354
MALOU Arnaud	03/12/2012	772
DONFUT Julien	03/12/2012	603
URBAIN Isabelle	03/12/2012	508
DUFRASNE Claude	03/12/2012	327
WILPUTTE Amélie	03/12/2012	235
CROMBEZ Barbara	03/12/2018	457
DELIGNE Michel	03/12/2018	416
DUFRANE Julie	03/12/2018	366
DIEU Sophie	03/12/2018	333
CACCIAPAGLIA Giovanni	03/12/2018	319
MAHY Anita	03/12/2018	293
HOGNE Maurane	03/12/2018	223
SOTTEAU Joël	03/12/2018	214
BATTELLO Giancarlo	03/12/2018	204
GRIGOREAN Andreas	03/12/2018	166
LELEUX Sandrine	03/12/2018	133

L'Assemblée adopte le tableau de préséance

La délibération requise est adoptée.

Vote du Pacte de majorité

En application de l'article L1123-1 §2 du CDLD modifié par le décret du 26 avril 2012, un projet de pacte de majorité émanant des groupes politiques PS – MR a été déposé entre les mains du Directeur Général le 09 novembre 2018. Il a été porté à la connaissance du public par voie d'affichage à l'Administration Communale en date du 9 novembre 2018.

Le pacte de majorité reçu répond aux prescrits légaux.

Il reprend les élus suivants :

Bourgmestre : Jean-Marc DUPONT

1^{ère} Echevine : Florence van HOUT

2^{ème} Echevin : Didier DRAUX

3^{ème} Echevin : Arnaud MALOU

4^{ème} Echevine : Isabelle URBAIN

5^{ème} Echevine : Barbara CROMBEZ

Président du CPAS : Julien DONFUT

Le pacte de majorité est voté individuellement en séance publique et à haute voix

L'Assemblée

Par 15 votes « POUR » (PS – MR : . D. DRAUX, G. BATTELLO, D. CICCONE, B. CROMBEZ, M. DELIGNE, S. DIEU, J. DONFUT, J. DUFRANE, C. DUFRASNE, JM. DUPONT, A. MALOU, V. RUSSO, I. URBAIN, F. van HOUT, A. WILPUTTE) - **9 votes « CONTRE »** (Be FRAMERIES : G. CACCIAPAGLIA, P. DEBAISIEUX, F. DESPRETZ, M. DISABATO, C. FONCK, M. HOGNE, J. SOTTEAU, G. STIEVENART, F. URBAIN) et **3 « ABSECTIONS »** (PTB : A. GRIGOREAN, S. LELEUX, A. MAHY)

Décide :

De voter le pacte de majorité comme suit :

Bourgmestre : Jean-Marc DUPONT - PS

1^{ère} Echevine : Florence van HOUT - MR

2^{ème} Echevin : Didier DRAUX - PS

3^{ème} Echevin : Arnaud MALOU – PS

4^{ème} Echevine : Isabelle URBAIN – PS

5^{ème} Echevine : Barbara CROMBEZ – PS

Président du CPAS : Julien DONFUT - PS

La délibération requise est adoptée.

Communication

En regard des modalités d'application de l'article 24 bis §6 de la loi spéciale du 08/08/1980 de réforme institutionnelle et en exécution des instructions conjointes communiquées le 9 novembre par le Bureau du Parlement Wallon, et le 28 novembre par le SPW intérieur.

Monsieur Jean-Marc DUPONT, pressenti à la fonction de Bourgmestre à la suite du pacte de majorité intervenu il y a quelques instants, a remis au Directeur Général copie de la lettre de démission qu'il a adressée au Bureau du Parlement Wallon.

Le Directeur Général en informe l'assemblée.

L'incompatibilité visée par les dispositions susmentionnées étant dès lors levée, il est autorisé à prêter le serment constitutionnel de Bourgmestre de la Commune de Frameries.

Prestation de serment des membres du Collège Communal

L'Assemblée vient d'adopter le pacte de majorité des groupes politiques PS – MR. En vertu de l'article L1123-4 du CDLD, est élu de plein droit Bourgmestre, le conseiller communal de nationalité belge qui a obtenu le plus de voix de préférence

sur la liste qui a obtenu le plus de voix parmi les groupes politiques qui sont parties au pacte de majorité adopté en application de l'article L1123-1 du code.

Monsieur Jean-Marc DUPONT est donc élu de plein droit Bourgmestre de la Commune de Frameries.

En application de l'article L1126-1 du CDLD, les membres du Collège Communal, préalablement à leur entrée en fonction, prêtent le serment d'usage.

Monsieur Jean-Marc DUPONT est invité en conséquence à prêter le serment constitutionnel. En application de l'article L1123-4 du CDLD, il appartient au 1^{er} Echevin sortant, en l'occurrence Monsieur Didier DRAUX de procéder à la prestation de serment de Monsieur Jean-Marc DUPONT et à son installation.

Suite à l'adoption du pacte de majorité, et en application de l'article L1123-8 §2 du CDLD, sont élus de plein droit Echevins, les conseillers communaux dont l'identité figure sur la liste comprise dans le pacte de majorité. Le rang des Echevins est déterminé par leur place dans la liste figurant dans le pacte de majorité. Sont donc élus de plein droit Echevins de la Commune de Frameries :

Première Echevine : Florence van HOUT
2^{ème} Echevin : Didier DRAUX
3^{ème} Echevin : Arnaud MALOU
4^{ème} Echevine : Isabelle URBAIN
5^{ème} Echevine : Barbara CROMBEZ
Président du CPAS : Julien DONFUT

En application de l'article L1126-1 du CDLD, les membres du Collège Communal, préalablement à leur entrée en fonction, prêtent le serment prescrit.

Le serment ne se confond pas avec celui prêté comme conseiller communal.

Sont en conséquence invités à prêter dans l'ordre le serment constitutionnel entre les mains du Bourgmestre Jean-Marc DUPONT :

Première Echevine : Florence van HOUT
2^{ème} Echevin : Didier DRAUX
3^{ème} Echevin : Arnaud MALOU
4^{ème} Echevine : Isabelle URBAIN
5^{ème} Echevine : Barbara CROMBEZ

Il prend acte de leur prestation de serment et les déclare installés dans leurs fonctions d'Echevins de la Commune de Frameries.

La délibération requise est adoptée.

Attributions des membres du Collège Communal - Communication

Il est porté à la connaissance du Conseil la répartition des tâches entre les membres du nouveau Collège communal, à savoir :

NOMS – PRENOM	ATTRIBUTIONS
Jean-Marc DUPONT Bourgmestre	<ul style="list-style-type: none"> • Police - Lutte contre les incivilités – Sécurité • Administration Générale • Personnel • Communication • Finances • Développement économique et commercial
Florence van HOUT 1 ^{ère} Echevine	<p><u>Echevinat des familles</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Enseignement • Accueil extra-scolaire • Etat-civil – Population • Médiation • Partenariat local de prévention et de sécurité
Didier DRAUX 2 ^{ème} Echevin	<p><u>Echevinat du développement territorial et de la mobilité</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Aménagement du Territoire (ZACC) • Logement • Mobilité • Urbanisme • Patrimoine • Développement rural • Agriculture
Arnaud MALOU 3 ^{ème} Echevin	<p><u>Echevinat du cadre de vie, des Associations et de la participation citoyenne</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Sports • Travaux – Environnement – Propreté publique – Cimetières • Rénovation urbaine • Fêtes – Vie associative • Quartiers • Participation citoyenne

<p>Isabelle URBAIN 4^{ème} Echevine</p>	<p><u>Echevinat de l'épanouissement personnel et de l'égalité des chances</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Culture • Académie • Education permanente • Lecture publique • Groupements patriotiques • Egalité des chances •
<p>Barbara CROMBEZ 5^{ème} Echevine</p>	<p><u>Echevinat du lien social et intergénérationnel</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • PCS – Jeunesse • Emploi • Temps libre • Bien-être animal • Mémoire
<p>Julien DONFUT Président du CPAS</p>	<p><u>Echevinat des Affaires sociales et de la transition écologique</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • CPAS • Transition écologique – Energie – Climat

L'Assemblée prend acte des attributions des membres du Collège.

Désignation des Conseillers de l'Action Sociale

En application de Loi Organique des CPAS, en vertu de l'article 6, le centre public de l'action sociale est administré par un conseil de l'action sociale composé de 11 membres pour les communes dont la population est comprise entre 15.001 et 50.000 habitants.

En application de l'article 10, la Loi Organique des CPAS prévoit que les sièges au conseil de l'action sociale soient répartis par groupe politique proportionnellement au nombre de sièges dont chaque groupe politique bénéficie au sein du Conseil Communal.

En ce qui concerne la Commune de Frameries, la répartition est la suivante :

5 sièges dévolus au PS

4 sièges dévolus à Be Frameries

1 siège dévolu au PTB
1 siège dévolu au MR

Conformément à la législation, le Bourgmestre ff. assisté du Directeur Général, a reçu le 3^{ème} lundi de novembre qui suit les élections communales, soit le 19 novembre 2018 les actes de présentation suivants :

11 sièges à attribuer :

5 sièges au PS :

Candidats :

1. Julien DONFUT
2. El Mati HAMOUMI
3. Domenica BUTERA
4. Pascal LAMBERT
5. Jocelyne DEMOUSTIER

4 sièges à Be Frameries :

Candidats :

1. Isabelle GENARD
2. Laurene MOREAU
3. Pellegrino DI ZENZO
4. Guillaume GOFFIN

1 siège au PTB :

Candidat :

1. Anita MAHY

1 siège au MR :

Candidat :

1. Angela MURATORE

Après examen, il s'avère qu'aucun candidat présenté ne tombe sous le coup des prohibitions visées dans la législation.

Le nombre de candidats équivalant au nombre de mandats à pourvoir, le Conseil Communal est invité à adopter ces actes de présentation et à proclamer les candidats élus de plein droit.

Les candidats sont proclamés comme suit :

5 sièges au PS :

Candidats :

Julien DONFUT
El Mati HAMOUMI

Domenica BUTERA
Pascal LAMBERT
Jocelyne DEMOUSTIER

4 sièges à Be Frameries :

Candidats :
Isabelle GENARD
Laurenne MOREAU
Pellegrino DI ZENZO
Guillaume GOFFIN

1 siège au PTB :

Candidat :
Anita MAHY

1 siège au MR :

Candidat :
Angela MURATORE

La délibération requise est adoptée.

Désignation des Conseillers de Police

Conformément aux dispositions de la Loi du 07/12/1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux, et de l'arrêté royal du 20/12/2000 relatif à l'élection des membres du Conseil de Police dans chaque Conseil Communal modifié par l'Arrêté Royal du 07/11/2018, il appartient au Conseil Communal de procéder à l'élection des membres du Conseil de Police.

Pour rappel, l'article 2 de l'Arrêté Royal précité est remplacé par : « Chaque acte de présentation de candidats doit être introduit, en double exemplaire à la maison communale à une date fixée par le Bourgmestre qui se situe entre le quatrième et le septième jour avant la convocation des conseillers communaux à la réunion au cours de laquelle l'élection des membres du conseil de police aura lieu.

Chaque acte de présentation est déposé entre les mains du Bourgmestre assisté du Directeur Général, soit par le Conseiller Communal, ou un des Conseillers Communaux signataires, soit par la personne désignée à cet effet par le Conseiller précités ou les Conseillers précités.

La personne qui introduit l'acte reçoit le second exemplaire en retour après signature pour réception».

En application de l'Arrêté Royal du 20/12/2000 relatif à l'élection des membres du Conseil de police dans chaque Conseil Communal, 3 actes de présentation ont été reçus par le Bourgmestre ff. Didier DRAUX et le Directeur Général le 19 novembre 2018.

8 candidats sont proposés, à savoir :

1. CICCONE Domenico
2. DISABATO Manu
3. DUFRASNE Claude
4. GRIGOREAN Andréas
5. LELEUX Sandrine
6. MAHY Anita
7. RUSSO Vincenzo
8. STIEVENART Ghislain

Le Conseil de Police de la zone boraine est composé de 23 membres effectifs. La Commune de Frameries dispose de 5 Conseillers de Police.

Chaque conseiller dispose de 3 voix

Le Bourgmestre est membre de droit (non inclus dans le nombre déterminé). L'élection a lieu en séance publique, au scrutin secret et en un seul tour.

Chaque Conseiller reçoit trois bulletins de vote. Sur chaque bulletin, il ne peut être voté que pour un seul candidat-membre effectif; les suppléants de ces membres sont élus de plein droit dans l'ordre de présentation.

Monsieur le Bourgmestre doit être assisté dans les opérations du scrutin et du dépouillement par les deux conseillers communaux les moins âgés et non candidats au conseil de police, en l'occurrence :

Mademoiselle Julie DUFRANE étant suppléante, il s'agit de Madame Maurane HOGNE et Monsieur Arnaud MALOU, le Directeur Général assurant le secrétariat.

Il est dressé, en séance, un procès-verbal de l'élection des membres du Conseil de Police, comme suit :

Vu la Loi du 07 décembre 1998 organisant un service de Police intégré, structuré à deux niveaux ;

Vu l'Arrêté Royal du 20 décembre 2000 relatif à l'élection des Membres du Conseil de Police dans chaque Conseil Communal, modifié par l'Arrêté Royal du 07/11/2018 ;

Vu que l'Article 18 de ladite Loi prévoit que l'élection des Membres du Conseil de Police a lieu au cours de la séance publique lors de laquelle le Conseil Communal est installé ou au plus tard dans les dix jours. Si ce dernier jour est un samedi, un dimanche ou un jour férié légal, le délai est prolongé jusqu'au prochain jour qui n'est pas un samedi, un dimanche ou un jour férié légal ;

Vu la circulaire ministérielle relative à l'élection et à l'installation des conseillers de police d'une zone de police pluricommunale du 13/11/2018 ;

Considérant que le Conseil de Police de la Zone Pluricommunale réunissant les communes de :

- Boussu – Colfontaine – Frameries – Quaregnon & Saint-Ghislain

est composé de 23 membres élus, conformément à l'Article 12, alinéa 1^{er}, de la Loi du 07 décembre 1998 ;

Considérant que, conformément à l'Article 12, alinéa 3, de la Loi du 07 décembre 1996, le Conseil Communal doit procéder à l'élection de 5 Membres du Conseil Communal au Conseil de Police ;

Considérant que chacun des 27 Conseillers Communaux dispose de 3 voix, conformément à l'Article 16 de la Loi du 07 décembre 1998 ;

Considérant les actes de présentation, au nombre de 3 introduits conformément aux Articles 2, 4 & 5 de l'Arrêté Royal du 20 décembre 2000 relatif à l'élection des Membres du Conseil de Police dans chaque Conseil Communal, modifié par l'Arrêté Royal du 07/11/2018 ;

Considérant que, respectivement, ces actes présentent les candidats effectifs et les éventuels candidats suppléants mentionnés ci-après et qu'ils sont signés par les élus au Conseil Communal suivants : MM. JM. DUPONT, G. STIEVENART, A. MAHY

Candidats-membres effectifs

Candidats – suppléants

Pour le PS :

1. CICCONE Domenico
2. DUFRASNE Claude
3. RUSSO Vincenzo

DUFRANE Julie
WILPUTTE Amélie
DIEU Sophie

Pour Be Frameries :

1. DI SABATO Manu
2. STIEVENART Ghislain

DESPRETZ Fabrice
DESPRETZ Fabrice

Pour le PTB :

1. GRIGOREAN Andréas
2. LELEUX Sandrine
3. MAHY Anita

Considérant la liste de candidats établie par le Bourgmestre, conformément à l'Article 7 de l'Arrêté Royal précité, sur la base desdits actes de présentation et libellée comme suit :

Candidats-membres effectifs

1. CICCONE Domenico
2. DI SABATO Manu
3. DUFRASNE Claude
4. GRIGOREAN Andréas
5. LELEUX Sandrine
6. MAHY Anita
7. RUSSO Vincenzo
8. STIEVENART Ghislain

Candidats – suppléants

- DUFRANE Julie
DESPRETZ Fabrice
WILPUTTE Amélie
- DIEU Sophie
DESPRETZ Fabrice

Considérant que Mademoiselle Maurane HOGNE et Arnaud MALOU, Conseillers Communaux (les deux moins âgés non candidats au Conseil de Police) assistent le Bourgmestre lors des opérations du scrutin et du recensement des voix (Article 10 de l'Arrêté Royal du 20 décembre 2000) ;

Considérant que l'élection des membres effectifs du conseil de police et de leur(s) éventuel(s) suppléant(s) a lieu en séance publique et à scrutin secret ;

27 conseillers prennent part aux scrutins et reçoivent chacun 3 bulletins de vote
81 bulletins de vote sont remis au Bourgmestre et à ses assesseurs
81 bulletins de vote ont été trouvés dans l'urne

Considérant que le recensement des voix donne le résultat suivant :

3 bulletin(s) non valable(s)
0 bulletin(s) blanc(s)
78 bulletin(s) valable(s)

Considérant que les suffrages exprimés sur les 78 bulletins de vote valables, se répartissent comme suit :

Nom & Prénom des candidats membres effectifs	Nombre de voix obtenues
CICCONE Domenico	14
DISABATO Manu	13
DUFRASNE Claude	14
GRIGOREAN Andréas	9
LELEUX Sandrine	0
MAHY Anita	0
RUSSO Vincenzo	14
STIEVENART Ghislain	14

Nombre total de votes :	78
-------------------------	-----------

Considérant que les suffrages ont été exprimés au nom de candidats membres effectifs présentés ;

Considérant que 5 membres effectifs qui ont obtenu le plus grand nombre de voix sont élus ;

Considérant que le Bourgmestre établit que :

Sont élus Membres effectifs du Conseil de Police	Les candidats présentés à titre de suppléants pour chaque Membre effectif élu mentionné ci contre sont de plein droit et dans l'ordre de l'acte de présentation, suppléants de ces Membres effectifs
1. CICCONE Domenico	DUFRANE Julie
2. DUFRASNE Claude	WILPUTTE Amélie
3. RUSSO Vincenzo	DIEU Sophie
4. STIEVENART Ghislain	DESPRETZ Fabrice
5. DISABATO Manu	DESPRETZ Fabrice

Que les conditions d'éligibilité sont remplies par :

- les 5 candidats Membres effectifs élus ;
- les 5 candidats, de plein droit suppléants de ces 5 candidats membres effectifs

Considérant que le présent procès-verbal sera envoyé en deux exemplaires à la Députation Permanente, conformément à l'Article 18bis de la Loi du 07 décembre 1998 et à l'Article 15 de l'Arrêté Royal du 20 décembre 2000 relatif à l'élection des Membres du Conseil de Police dans chaque Conseil Communal.

Sur proposition du Collège Communal,
A l'unanimité,
D E C I D E

Article 1^{er}

De prendre acte de la liste des candidats au conseil de police, à savoir :

Sont élus Membres effectifs du Conseil de Police	Les candidats présentés à titre de suppléants pour chaque Membre effectif élu mentionné ci contre sont de plein droit et dans l'ordre de l'acte de présentation, suppléants de ces Membres effectifs
1. CICCONE Domenico	DUFRANE Julie
2. DUFRASNE Claude	WILPUTTE Amélie
3. RUSSO Vincenzo	DIEU Sophie
4. STIEVENART Ghislain	DESPRETZ Fabrice
5. DISABATO Manu	DESPRETZ Fabrice

Article 2 :

D'envoyer la présente délibération ainsi que le procès-verbal en deux exemplaires à la Députation Permanente.

Le procès-verbal, établi en deux exemplaires, est ensuite signé par le Bourgmestre, le Directeur Général, Monsieur MALOU et Mademoiselle HOGNE.

La délibération requise est adoptée.

Conseil Communal – Date de la prochaine séance

Le Président informe l'assemblée que le prochain Conseil Communal se réunira le mardi 18 décembre 2018.

Discours

Discours de Madame Anita MAHY pour le groupe PTB

Madame MAHY prend la parole et prononce le discours suivant :

Je prends avec plaisir la parole au nom des trois conseillers communaux du PTB en m'adressant à vous, Monsieur le Bourgmestre ainsi qu'aux échevins et aux conseillers communaux mais également aux personnes ici présentes afin de vivre ce conseil communal d'installation avec nous.

Je veux tout d'abord remercier les 1394 framerois qui ont voté pour nous et nous leur faisons la promesse de ne pas les décevoir.

En début de séance nous avons presté serment par la formule officielle. J'aimerais maintenant faire au nom de nous trois notre prestation de serment populaire :

"Nous jurons fidélité aux framerisais en respectant leurs revendications que nous défendrons jusqu'au bout".

Maintenant un petit mot concernant notre plan d'actions pour les six années à venir :

Depuis les élections, les citoyens nous demandent s'il y aura enfin le retour du ramassage gratuit des gros encombrants deux fois par an. Ceci reste un point très important pour eux.

Nous demandons au Collège de rouvrir au plus vite le débat sur ce sujet et sur l'urgence de baisser les taxes sur les immondices. A Herstal, du côté de Liège, les gens ne paient que 95,5% du coût/vérité avec le droit d'un ramassage gratuit des gros encombrants par an à la demande. Il faut d'urgence mettre fin au fait qu'à Frameries on continue à payer plus que le coût/vérité et ceci au moins les 4 dernières années. Plus près de chez nous, à Manage il y a un ramassage gratuit sur demande trois fois par an. Si ceci est possible à Herstal et à Manage, pourquoi pas ici?

Ceci est un service que notre population avait dans le passé et qui a été retiré. Ceci est une grande incivilité de la part de la commune car c'est ici que nous trouvons la vraie cause des dépôts sauvages et ces dépôts reviennent très chers à la commune.

Tenons compte également du fait qu'il y a des personnes dans la commune qui n'ont pas de véhicule afin d'aller déposer leurs encombrants au parc conteneur, il y a aussi des personnes âgées ou handicapées qui par leur âge ou leur handicap ne sont pas dans la possibilité d'aller au parc conteneur. Mais je reviendrai sur ce problème prochainement plus en détail.

Afin d'avoir une commune propre, nous sommes conscients que la première chose à faire est d'installer des poubelles dans toutes les rues et si celles-ci sont longues, des poubelles à des distances raisonnables. Si on veut rendre Frameries propre, il faut commencer par donner aux framerisais la possibilité de garder la ville propre. Si les framerisais ont la possibilité de garder les rues et la commune propre mais ils ne le font pas, alors nous proposons des peines de travail de communauté et donc obligation de ces personnes d'aider le personnel de la commune pour nettoyer les rues, les places, les quartiers, ce qui les motivera dans l'avenir de garder leur commune propre.

A Zelzate, où nous sommes en coalition avec le Sp.a le nombre d'échevins a été diminué de 2 unités, ce qui libèrera 100.000 euros pour la lutte contre la pauvreté.

A défaut de faire la même chose à Frameries, nous proposons que le bourgmestre mette à la disposition de la commune les 100.000,00 euros d'indemnité qu'il recevra en quittant le parlement wallon en agissant en bon père de famille pour sa commune.

Le mouvement des gilets jaunes nous rappellent combien les gens ont difficile, même en travaillant à deux, pour nouer les deux bouts à la fin du mois.

La deuxième mesure que la coalition Sp.a-PTB prendra à Zelzate consiste à diminuer l'impôt communal pour les familles et les petits indépendants, tout en augmentant l'impôt communal sur les multinationales présentes dans la commune.

Dans le même ordre d'idées nous voulons rappeler une revendication des framerisois à savoir de baisser la taxe communale de 8,6% à 8%.

Pendant la campagne électorale, on a beaucoup parlé de sécurité. Nous voulons insister sur l'importance de garantir la sécurité des usagers faibles : les piétons, handicapés, etc. Nous avons encore été contactés par des personnes de la rue de la Source en nous montrant l'état incroyable à certains endroits des trottoirs. Là il y a vraiment urgence à intervenir, avant qu'il y ait d'autres personnes qui se blessent gravement.

Ceci n'est qu'un exemple, mais il suffit de se promener dans les rues de Frameries pour constater que les trottoirs dans la plupart des rues de Frameries sont dans un état épouvantable. Il est grand temps de remédier à ceci. Monsieur le Bourgmestre m'a répondu lors d'un débat électoral qu'il y a 200 km de trottoirs à Frameries, donc pour nous il y a priorité pour 150 à 175 km de ces 200 km de trottoirs qui sont à réparer d'urgence avant d'entamer de gros travaux de luxe coûteux qui mettent les framerisois durant plusieurs années dans une situation invivable.

Impliquer les citoyens dans la gestion de la commune est pour le PTB une autre priorité. La première mesure que nous proposons c'est l'installation d'une sonorisation efficace pour que le public sache suivre réellement les débats lors des conseils communaux.

Un point également important pour notre commune qui est une des communes les plus pauvres de la région, nous œuvrerons pour plus de logements sociaux. Mais il est inadmissible que des maisons unifamiliales sont rachetées pour en faire trois ou quatre studios pour un loyer entre 500 et 800 euros par studio !

Pour la jeunesse, nous voulons rappeler la demande de plaines de jeux de qualité dans chaque quartier, avec entretien adéquat et une surveillance adaptée.

Nous voulons également plus de moyens pour nos écoles communales.

Monsieur le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les échevins, Mesdames et Messieurs les conseillers, je vous remercie pour votre attention.

Discours de Madame Florence van HOUT pour le groupe MR

Madame van HOUT prend la parole et prononce le discours suivant :

Monsieur le Bourgmestre,
Mesdames et Messieurs les Echevins,
Mesdames et Messieurs les Conseillers Communaux et de CPAS,
Mesdames et Messieurs,
En vos titres et qualités,

Il s'agit plus d'un mariage de raison que d'un mariage d'amour. C'est ce qu'avait déclaré Alain TOUBEAU lors de l'installation du Conseil communal en 2012, alors que le MR avait été invité à intégrer la majorité par le Parti socialiste qui détenait à l'époque la majorité absolue. Le MR s'est lancé dans l'aventure avec un choix de compétences axé sur la famille et le développement économique. Avec un objectif en tête : le travail et la concrétisation de projets.

Et les projets concrétisés n'ont pas manqué : citons la mise en place des maternités commerciales, la création du Carrefour des Saveurs, le développement et la relocalisation du marché de Noël. Un important travail de restructuration et pédagogique a été entrepris au niveau de l'enseignement et trois co-accueils ont vu le jour. Mais l'avancée la plus significative consiste dans la création d'un service extrascolaire chargé de proposer une offre d'accueil des enfants en dehors des périodes scolaires plus élargie et répondant aux besoins des familles.

Tous ces projets touchent au développement local ou à la mise en place de structures de qualité pour assurer l'accueil des enfants et soulager les parents qui travaillent ou qui veulent travailler, ce qui participe aussi au soutien du développement économique. D'une part parce la mise en place des structures d'accueil crée de l'emploi au niveau local, d'autre part parce qu'elles permettent aux parents d'avoir à disposition des solutions de qualité pour la prise en charge de leurs enfants.

Bref, avec Alain TOUBEAU, en début de mandature, et Angela MURATORE, ensuite, nous ne nous sommes pas contentés de rester spectateurs dans la majorité.

Puis vint la campagne qui fût, particulière. Empreinte de populisme et d'attaques personnelles, reléguant au second plan le débat d'idées. La campagne électorale a rapidement pris des allures de campagne de dénigrement, tant des personnes que du travail accompli.

Comme au niveau de l'extrascolaire où il a été dit que ce que nous avons fait, tout le monde pouvait le faire. Tout le monde pouvait peut-être le faire mais tout le monde ne l'a pas fait. L'extrascolaire était pourtant une compétence échevinale qui existait avant 2012. Il est donc vrai que d'autres avant moi auraient pu s'y intéresser mais personne n'a cherché à le développer. Coquille vide reçue, coquille vide rendue. Pourquoi ? Parce la volonté politique faisait défaut.

C'est la différence entre le vouloir et le pouvoir. Et le pouvoir n'est rien sans le vouloir.

A Frameries, le MR conjugue sa force de travail et sa volonté de voir aboutir des projets améliorant le quotidien des citoyens.

Il continuera à le faire durant les six prochaines années.

Le scrutin a révélé bien des surprises. Le Ps a perdu sa majorité absolue. Be Frameries, bien que sa tête de liste se soit proclamée candidat Bourgmestre, ne remporte pas un nombre de siège suffisant lui permettant de représenter l'alternative promise. Le PTB qui remporte trois sièges refuse d'intégrer une majorité. Le MR quant à lui conserve ses deux sièges.

Le travail au niveau local n'a pas suffi à enrayer le phénomène de rejet d'une certaine politique menée au niveau fédéral. J'en profite pour remercier tous ceux qui nous ont soutenus ainsi que les candidats qui se sont engagés à nos côtés.

Mais y a-t-il vraiment un gagnant à ces élections ? Pas plus que le PS ou le MR, Be Frameries ne sort gagnant de ces élections. Be Frameries enregistre en effet une perte de plus de 3 % des voix si l'on compare son résultat à celui du CDH et Ecolo réunis en 2012, alors qu'ils se sont adjoint des candidats sans étiquette. Le PTB remporte trois sièges mais ne transforme pas l'essai et refuse de se frotter à l'exercice de responsabilités. Peut-on vraiment parler de victoire dans ces conditions ?

Nous nous retrouvons donc à la table des négociations face au PS, lequel nous propose d'intégrer la prochaine majorité sur base d'un programme ambitieux. Le choix de l'accepter est un choix responsable. Fort heureusement il existe encore des mandataires qui prennent leurs responsabilités.

La nouvelle majorité s'est accordée sur un programme ambitieux et progressiste mais réaliste, loin des effets d'annonces populistes et axés sur les réels besoins de la population. Un programme intégrant des priorités sur lesquelles nous nous sommes accordés, en matière de sécurité et lutte contre les incivilités, mobilité, rénovation urbaine, développement économique, soutien à la parentalité, fiscalité plus juste et cohésion sociale. Le tout en parfaite conscience des enjeux climatiques et de la nécessité de préparer la transition énergétique. Avec une attention accrue sur la transparence et la participation citoyenne.

Le MR s'investira encore davantage dans le secteur de la famille par le biais des nouvelles compétences échevinales, choisies, regroupées sous l'appellation générique d'Echevinat des Familles.

Il comprend tout d'abord l'enseignement. Durant la mandature écoulée, l'accent a été mis sur l'aspect pédagogique, avec l'engagement d'un coordinateur pédagogique chargé de veiller à l'uniformisation des bonnes pratiques mais aussi la refonte complète des projets éducatifs et pédagogiques devenus poussiéreux dans le but d'anticiper les évolutions prévues par le Pacte d'Excellence. Le travail entrepris est conséquent et de longue haleine. Aussi garder l'enseignement était une évidence afin de consolider ce qui a été mis en place.

Cela semblait tout aussi évident pour l'extrascolaire. Ayant impulsé la création de ce service, je ne pouvais concevoir de ne pas poursuivre son développement. Le programme d'accueil devra sans cesse être adapté pour veiller à ce qu'il réponde au mieux aux attentes des parents et des enfants.

La proximité avec les familles sera encore renforcée par les matières de l'Etat civil et de la population dans lesquelles je succède à Bernard Sirault après l'avoir remplacé régulièrement depuis 2013. Je souhaite dans ces domaines travailler la proximité et le lien avec le citoyen, notamment en organisant à plusieurs reprises dans l'année des rendez-vous autour de thèmes particuliers, comme par exemple l'accueil des nouveaux-nés.

Enfin, cette mandature verra également la création de deux compétences importantes dont j'aurai la charge. La médiation tout d'abord qui paraît essentielle pour garantir la qualité et la sérénité des rapports entre le citoyen et l'administration,

souvent incomprise. Ce service en ayant recours à des techniques qui ont fait leurs preuves aura pour vocation de combler le fossé qui se creuse entre l'administration d'une part et les citoyens d'autre part et d'aider à trouver des solutions pour régler des conflits qui opposent des citoyens. La création de ce service qui proposera un mode alternatif de règlement des conflits de manière non violente me paraît plus que jamais d'actualité.

Les Partenariats Locaux de Prévention enfin, comités de proximité permettant d'augmenter la sécurité d'un quartier en collaboration avec la police locale. Ce projet, cher au MR et dont l'utilité a fini par convaincre les autres formations politiques, verra le jour.

De cette manière, le MR se place dans le rôle de véritable accompagnateur des citoyens, les suivant et les soutenant dans beaucoup d'actes et étapes importants de la vie des familles, soucieux de la sécurité et à la sérénité des échanges.

Je souhaitais terminer par quelques mots à l'égard de l'administration. Son rôle est très important dans le fonctionnement d'une commune et s'il est mal joué, il peut aboutir à créer des situations de blocage. Et d'aucun n'avaient pas manqué de me mettre en garde en 2012 contre cette administration « rouge » qui risquait fort de ne pas avoir envie de travailler pour une échevine « bleue ». Mon expérience a été tout autre et j'ai toujours senti le soutien des services avec lesquels j'ai eu l'occasion de travailler. Je les en remercie et me réjouis d'en poursuivre cette collaboration pendant 6 ans.

Habitants de Frameries, avec Giancarlo BATTELLO au Conseil Communal et Angela MURATORE au CPAS, nous serons à vos côtés durant les 6 prochaines années.

Plus déterminés que jamais, nous continuerons à offrir non seulement notre force de travail mais également notre volonté de mener à bien les projets dans lesquels nous nous engageons et dans lesquels nous croyons. Pour Frameries.

Discours de Monsieur DISABATO pour le groupe Be Frameries

Monsieur DISABATO prononce le discours suivant :

Mesdames et Messieurs les citoyennes et citoyens, Monsieur le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les échevins, chers collègues,

Permettez-moi tout d'abord de remercier les électeurs et spécialement ceux de Be Frameries. C'est grâce à leur soutien le 14 octobre dernier que les idées que nous défendons pourront trouver un écho ces 6 prochaines années. Permettez-moi aussi de remercier tous les candidats aux élections qui se sont investis pour leur commune et font souvent des sacrifices pour se présenter et défendre leurs idées. Enfin, permettez-moi de remercier plus chaleureusement encore tous les candidats de Be Frameries. Aujourd'hui, avec Catherine Fonck avec qui nous avons initié une nouvelle démarche, je ne suis pas seulement le représentant de 9 élus au conseil communal. Nous sommes aussi les représentants des 27 candidats qui se sont mobilisés avec courage pour proposer un projet alternatif à l'équipe qui, une fois de plus a été reconduite.

La commune de Frameries, formée de ses 5 entités, possède un véritable potentiel de développement au vu de son histoire, de sa position géographique, de ses atouts culturels, économiques, sociaux et environnementaux. Malheureusement, force est de constater que ce potentiel reste encore largement inexploité dans nombre de domaines. Notre commune n'est pas en mesure d'apporter suffisamment de réponses fortes et efficaces aux défis actuels et à venir.

Pour Be Frameries, nous nous sommes donnés un but : développer le potentiel de notre territoire mais aussi celui des habitants qui y vivent.

Les enjeux à relever à Frameries sont nombreux. Comment absorber une nouvelle population dans un habitat plus dense tout en gardant un cadre de vie sain et serein ? Comment préserver le caractère rural de nos villages ? Comment développer le potentiel économique et commercial de Frameries ? Comment améliorer la mobilité du quotidien et développer une alternative en de déplacements qui ne soit pas centrée sur un seul mode de transport et qui permette la coexistence entre les véhicules, les transports en commun et les modes de déplacement doux ? Comment garantir la propreté et la sécurité dans chaque village, dans chaque quartier ? Comment rendre l'administration plus moderne en permettant de manière complémentaire aux « services physiques » de bénéficier des nouveaux outils de communication ? Comment anticiper les défis concernant le vieillissement de la population, notamment en renforçant l'aide à domicile ? Comment permettre aux habitants de Frameries de pouvoir se loger à un prix décent ? Comment développer plus d'espaces dédiés aux enfants, adolescents, seniors ?

Toutes ces questions doivent trouver une réponse efficace sous peine de devoir subir les conséquences de l'improvisation. Notre volonté, avec l'ensemble de l'équipe de Be Frameries, c'est de trouver des solutions avec les citoyens qui le souhaitent, de participer au développement de Frameries. Nous sommes convaincus que c'est grâce à l'initiative des citoyens et des associations que Frameries pourra se redéployer ; que c'est grâce à une administration et un pouvoir politique au côté de ses habitants que nous pourrions relever les nombreux défis qui s'offrent à nous. Co-créer des solutions concrètes pour demain, telle est notre ambition.

Notre projet, c'est une commune plus propre et qui donne de la fierté à ses habitants. Une commune où l'on peut se déplacer sans devoir craindre un accident ou une perte de temps dans les embouteillages. Une commune dont on aménage le territoire avec pour seul objectif que les citoyens se sentent bien chez eux, quel que soit leur quartier. Une commune où le patrimoine est protégé et mis en valeur. Parce que quand on sait d'où on vient, quand on connaît l'histoire de son territoire, on a envie de le défendre, de le protéger. Une commune qui protège les plus faibles, notamment les enfants et les personnes âgées ou qui ont des problèmes de santé/handicap, et qui n'ont pas ou plus les moyens de se défendre. Une commune qui se préoccupe de sa jeunesse, de son éducation, de son avenir professionnel. Une commune où les mandataires politiques s'engagent à fond pour leurs concitoyens et respectent des règles éthiques exemplaires. Parce que nous sommes convaincus que, plus que les autres, les politiques doivent montrer l'exemple, sans démagogie.

Nous ne connaissons pas encore le projet socialo-libéral et donc il est difficile de porter aujourd'hui un propos à ce sujet au-delà de ce qu'on a pu lire dans la presse. Mais permettez-moi de vous dire, droit dans les yeux, que la coalition que le PS a choisie ne reflète pas ce que les citoyens de Frameries attendaient. Que l'on soit clair, votre majorité est démocratique dans le sens où vous représentez plus de 50 % des sièges. Mais vous savez comme nous que l'élection communale est avant tout une question de personnes. Et à ce niveau-là, votre décision est incompréhensible pour nombre de citoyens : Dans les 3 premiers en voix de préférence, Il y a un socialiste et 2 de Be Frameries. Dans les 10 premiers scores, 5 élus socialistes et 5 élus de Be Frameries ! Là où la personnalité que vous prenez dans la majorité n'est que 14ème et perd près de 20 % de ses voix. Si cela avait été un parti proche en termes idéologiques et politique, nous aurions pu comprendre mais choisir le partenaire de majorité uniquement sur base des amitiés plutôt que du signal des électeurs, c'est cela qui est durement critiquable.

Be Frameries fera de l'opposition constructive avec, en ligne de mire, le bien-être des framerisoises et des framerisois.

Si je ne peux m'exprimer sur le projet socialo-libéral, puisqu'il n'est pas encore connu, permettez-moi de vous donner ici quelques revendications plus précises que nous avons abordées pendant la campagne et qui ont reçu un écho retentissant !

Le plus frappant pour nous fut la demande, je dirai même le besoin, de plus de participation citoyenne. Les élus sont bien sur les représentants de la population mais aujourd'hui, l'élection, une fois tous les 6 an n'est plus suffisante. Il faut aller à la rencontre des gens, leur parler, réfléchir à coconstruire des solutions avec eux. Les citoyens attendent par ailleurs que le collège soit plus volontariste que par le passé. Il ne s'agit en rien de demander aux élus de se mettre hors la loi mais parfois de forcer un peu le destin, de se battre même quand un problème est difficile.

Et pour cela, en termes de gouvernance, les citoyens attendent aussi des hommes et des femmes irréprochables, pleinement investi dans leur fonction. Il n'est pas possible d'être un bon échevin ou Bourgmestre si on cumule cela avec une autre fonction à temps plein. Nous avons par ailleurs demandé pendant la campagne de réduire le nombre d'échevins d'une unité et d'attribuer cela à la création d'une piscine. J'ai entendu des cris lorsque nous avons proposé cette mesure mais nous avons été cohérent et l'avons proposé y compris après la campagne. Il est clair que les attributions des échevins sont déséquilibrées et que 2 échevinats auraient pu être fusionnés. Vous n'en avez pas voulu, dont acte ! Toujours en termes de gouvernance, il nous apparaît essentiel que Frameries ouvre son bulletin communal à toutes les sensibilités politiques et que ce dernier ne serve pas les intérêts d'une majorité qui fait sa propre publicité avec un outil payé par tous les citoyens.

Mais nous avons entendu aussi les citoyens demander plus d'action et surtout un changement visible dans la politique de la propreté et de sécurité. Une commune attirante à ses entrées de ville, une commune où les gens se sentent en sécurité et où, dès qu'un problème de sécurité se fait jour, les pouvoirs publics interviennent rapidement. A cela s'ajoute des mesures comme celle proposée par Catherine Fonck, à travers la création d'un service de médiation pour apaiser les possibles tensions qui arrivent dans le voisinage.

Permettez-moi de revenir aussi sur l'idée de construire une nouvelle piscine. Quel scandale de proposer des idées dans une campagne ! Certains ont voulu faire croire que nous voulions construire une piscine au détriment de la rénovation du RSB, club de foot de Frameries. Je réaffirme avec force que la rénovation des infrastructures du RSB sont prioritaires ! Et nous irons même plus loin en demandant de ne pas attendre l'arrivée des financements mais en trouvant des solutions temporaires. L'état dans lequel se trouvent les vestiaires ne permet pas d'attendre les 2 ou 3 ans qu'il faudra pour rénover les installations. Il n'est pas acceptable de laisser nos jeunes jouer dans de telles circonstances. Quant à la piscine, loin du modèle uniquement communal, nous pensons qu'on devrait étudier sérieusement la possibilité d'en reconstruire une à Frameries. Il faut être bien sur créatif et développer, pourquoi pas, un partenariat public-privé. Il y avait d'ailleurs un projet de site multisport sur le site de l'ancienne boulangerie Godefroid et il serait intéressant d'étudier la possibilité de travailler avec les promoteurs pour voir si un financement partagé ne pourrait pas permettre de construire cet outil qui était demandé avec force par les citoyens.

Enfin, nous avons entendu également que le PS comptait lancer une démarche liée à la transition écologique. C'est fort bien dans les intentions même si on peut regretter les 6 ans que vous avez perdu malgré de nombreuses interpellations à ce sujet et votre retard élevé. Nous participerons s'il y a une réelle avancée mais ne comptez pas sur nous pour simplement gagner du temps pour repousser toujours sans cesse l'action. Votre retard vous devez le combler rapidement. Après la manifestation hier à Bruxelles les choses ne peuvent rester en l'état et nous devons urgemment agir.

Il y a bien d'autres sujets dont je voudrais vous entretenir mais j'en resterai là à ce stade.

Mesdames et messieurs, vous l'aurez compris, nous ne lâcherons rien ! Ni sur le fond, ni sur la forme ! Nous continuerons à défendre le projet que nous avons construit avec les citoyens.

Puisse la raison nous guider et permettre d'améliorer les bien-être des habitants.

Vive les framerisoises, vive les framerisois, Vive Frameries !

Discours de Monsieur Jean-Marc DUPONT, Bourgmestre

Monsieur le Bourgmestre prononce le discours suivant :

Mesdames, Messieurs,

Je voudrais d'abord m'adresser aux nouveaux élus, au nombre de 11 sur 27, soit plus d'un tiers de cette assemblée ; cet important renouvellement témoigne de la vivacité de notre démocratie locale ; je les remercie d'ores et déjà pour leur engagement au service de la collectivité locale, au service de leurs citoyens.

S'engager en politique aujourd'hui demande du courage et de la détermination.

Cela demande aussi une bonne connaissance du fonctionnement de l'institution communale : c'est pourquoi j'ai demandé à notre Directeur Général d'organiser, dès que possible, une session de formations destinée à les familiariser avec des matières communales.

Je m'adresserai ensuite à notre nombreux public, à travers lui, à l'ensemble des Frameroises et des Framerois.

La commune est l'institution politique et administrative la plus proche du citoyen ; à ce titre, elle constitue à mes yeux, plus que jamais, le cœur battant de notre démocratie.

Et pourtant, je suis aujourd'hui inquiet des dérives de plus en plus graves dans les campagnes électorales.

J'en suis convaincu, le plus grand danger pour la démocratie est à chercher dans le bouillonnement incessant des fausses informations, des contre-vérités, des affirmations gratuites et non vérifiées ; la démocratie survivra si la confrontation rationnelle et sur le fond des idées et des projets reprend le dessus ; sur ceci, on a des raisons de s'inquiéter.

Qu'à cela ne tienne, le travail ne manque pas et je broserai ici les grands axes politiques de notre action future ; ils sont au nombre de 5 :

- 1) La lutte contre les incivilités sera renforcée : des efforts importants doivent être accomplis, avec la participation de tous ; communication, prévention et répression seront les grandes lignes de notre action.
- 2) La mobilité constitue un enjeu majeur ; dès 2019, nous prévoyons les crédits nécessaires à l'actualisation de notre plan de mobilité, avec pour objectif de fluidifier le trafic dans le centre urbain mais aussi à favoriser et développer la mobilité douce et l'offre de transports en commun si cela s'avère possible.
- 3) L'action sociale sera consolidée et soutenue, car elle imprègne notre ADN politique. Elle impose une lutte de tous les instants pour une collectivité locale solidaire, soucieuse du bien-être de tous, des plus petits aux plus âgés ; d'importants moyens y seront encore consacrés, notre budget en ce domaine étant le plus important de Wallonie, en rapport au nombre d'habitants.
- 4) Le développement économique, territorial et le cadre de vie sera encore au cœur de nos actions ; notre attractivité territoriale sera encore renforcée, par la poursuite des travaux de rénovation bien-sûr mais aussi par le renforcement de l'offre communale en matière culturelle, sportive, éducative, festive et associative. Accueillir de nouveaux habitants est une condition indispensable à la prospérité locale.
- 5) Enfin, la transition écologique occupera une place de choix dans nos politiques futures ; rapidement, le collège mettra en place une plate-forme locale associant des représentants communaux, les forces vives locales, des experts et des citoyens, avec pour mission de proposer dans un délai

raisonnable un master-plan d'actions pour le développement durable : mobilité douce, production d'énergie propre, économies d'énergie, alimentation saine, promotion des circuits courts, et j'en passe ; il s'agit ici d'une grande ambition pour Frameries.

En guise de conclusion, je vous livrerai un sentiment d'inquiétude et un sentiment d'espoir.

Le sentiment d'inquiétude portera sur les incessants reports de charge que d'autres niveaux de pouvoir font peser sur les communes : charges sociales (CPAS), police, zone de secours, allègements fiscaux sans compensation : les commerces n'en peuvent plus et risquent de se trouver rapidement en grosses difficultés de remplir leurs missions.

Un sentiment d'espoir malgré tout : il y a de plus en plus de femmes et d'hommes qui s'investissent dans l'action collective et citoyenne, animés, la plupart par des motivations nobles, inquiets pour l'avenir de notre planète et en attente de modèles sociaux plus équilibrés ; ces mouvements, en agissant de la sorte, prennent part à la dimension politique de la vie de la cité, et, à ce titre, ils doivent être encouragés.

Par le Conseil :
Le Directeur Général,

Philippe WILPUTTE

Le Bourgmestre-Président,

Jean-Marc DUPONT